

Communiqué de presse – le 20 mai 2021, à Bobigny

Le Département de la Seine-Saint-Denis met en place une charte d’engagement pour les arbres

Réuni.e.s ce jeudi 20 mai en visio autour de Stéphane TROUSSEL, président du Département de la Seine-Saint-Denis, et Bélaïde BEDREDDINE, vice-président chargé de l’écologie urbaine, plusieurs acteurs et actrices clés du dynamisme urbain de la Seine-Saint-Denis se sont engagé.e.s autour d’une charte de l’arbre, afin d’agir pour la protection et le développement du patrimoine arboré dans le département.

Cette charte de l’arbre traduit les engagements collectifs du Plan Canopée, adopté à l’unanimité par l’assemblée départementale le 11 juin 2020, pour protéger et développer le patrimoine arboré de la Seine-Saint-Denis tout en mobilisant le plus grand nombre autour de ces enjeux.

Afin d’atteindre l’objectif de **faire passer la couverture arborée de la Seine-Saint-Denis de 16% à 20% d’ici 2030** (pour une moyenne nationale de 19%), le Département souhaite ainsi associer les partenaires du territoire, du public comme du privé : collectivités territoriales, bailleurs, grands propriétaires fonciers, aménageurs, associations, etc.

Cette charte de l’arbre décline 4 grands objectifs que les signataires s’engagent à partager :

- Entrer dans la démarche « Eviter - Réduire - Compenser » afin de prendre en compte les arbres dans tous les projets et les préserver dans un milieu urbain en évolution permanente.
- Partager une culture technique commune à travers des outils élaborés par le Département : fiches du guide technique Canopée pour mieux protéger, mieux planter, mieux gérer et mieux expliquer les arbres et la gestion qu’ils nécessitent.
- Susciter des projets en engageant des partenariats avec chaque acteur/actrice du développement urbain.
- Mobiliser et faire preuve de pédagogie auprès du public et des jeunes en expliquant la nécessité de respecter les arbres existants et d’en planter pour les générations futures.

A l’occasion de ce premier Comité Canopée, 11 partenaires ont déjà indiqué leur volonté de s’engager dans cette démarche : les villes de La Courneuve, Saint-Denis, L’Ile-Saint-Denis, Noisy-le-

Sec et Bagnolet, l'EPT Plaine Commune, le bailleur Seine-Saint-Denis Habitat, la SEM Séquano Aménagement, l'association Halage, La Ferme du Sausset et France Nature Environnement 93.

« Cette charte d'engagement pour les arbres marque la volonté d'associer l'ensemble des partenaires, du public comme du privé, aux objectifs ambitieux de notre Plan Canopée. Avec Bélaïde Bedreddine, vice-président en charge de l'écologie urbaine, nous sommes convaincus que c'est en unissant toutes les forces et les bonnes volontés que nous pourrons verdir davantage la Seine-Saint-Denis. »

Stéphane TROUSSEL, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

Contact Presse

Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis

Grégoire Larrieu / glarrieu@seinesaintdenis.fr / 06 35 84 13 82